

## Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 23 septembre 2024

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 12 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

**N° 24-09-07**

**INTERET COMMUN**

**Objet de la délibération :**

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE  
TRESORERIE- AUTORISATION DE  
SIGNATURE

**Absent(s) excusé(s) représenté(s)**

**Absent(s) excusé(s)**

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

JAY Christophe – Saint Laurent la Conche

MEUNIER David – Bellegarde en Forez

PHILIPPE Marie-France- Rivas

RASCLE Jean-François – Cuzieu

ROCHETTE Georges – Montrond les Bains

**Secrétaire élu (e) pour la session**

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Saint Galmier -----
- Caisse d'Épargne -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240923-CS24-09-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2024

Publication : 24/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



## **INTERETS COMMUNS**

### **OBJET : RENEUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Président explique que la ligne de trésorerie créé en 2023 arrive à échéance fin septembre 2024.

Suite au manque de rentrer d'argent ainsi qu'aux marchés en cours de paiement (Cuzieu/Montrond les Bains, Saint Laurent la Conche), Monsieur le Président explique que le syndicat a consulté pour renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 1 500 000 €.

Suite à l'avis favorable du bureau syndical du 9 septembre 2024, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 1.5 M€.

La Caisse D'Epargne Loire Drome Ardèche Loire Haute Loire présente la proposition suivante :

- montant : 1 500 000,00 €
- durée du contrat : 1 an
- taux d'intérêts applicables au moment de la demande de versement : ESTER 0.87 %
- Commission d'engagement: 0.05 % du montant de financement
- Commission de non utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
- frais de virement : néant

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✚ Adoptent la proposition de la Caisse D'Epargne Loire Drome Ardèche aux conditions telles que spécifiées ci-dessus,
- ✚ Autorisent M. le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 23 septembre 2024.

Le Président,  
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de séance,  
Serge PERCET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240923-CS24-09-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2024

Publication : 24/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

